

QUESTIONS DIVERSESAFFAIRE N° 32/1

OBJET: Demande de renouvellement de l'avance de 330 000 Francs consentie par le FNAFU pour l'acquisition des terrains PAYET ET HOSPITAL(rue des Limites).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par convention en date du 20 septembre 1978 entre le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et la Commune, il a été décidé d'accorder à la Ville de St-Denis, pour financer l'acquisition de deux terrains situés dans la Zone d'Aménagement Différé du Centre Ville(terrains PAYET et HOSPITAL, rue des Limites), une avance de 330 000 Francs sur les crédits de la section C- chapitre 32 du Fonds National d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme(FNAFU).

Les terrains en question n'ayant pas encore reçu une affectation définitive, je vous propose de solliciter le renouvellement de cette avance pour une durée de deux ans.

Je mets la question aux voix.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE

*

* *

Reçu à la Préfecture
de La Reunion
Le 20.01.83

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, avant de clore cette séance, je voudrais vous adresser mes remerciements puisque vraisemblablement ce sera la dernière réunion de notre Conseil. En conséquence, je tiens à vous remercier pour votre collaboration et pour l'amitié que vous m'avez témoignée à l'occasion de ces six années qui nous ont été bénéfiques car nous avons fait du bon travail. J'entends toujours que c'est Auguste LEGROS qui fait tout, je dois préciser qu'Auguste LEGROS ne peut rien faire s'il n'a pas son Conseil Municipal derrière lui et c'est avec le Conseil Municipal que tout se fait et qu'en définitive, les décisions sont celles du Conseil Municipal. Je pense que ces six années nous ont été enrichissantes et que vous garderez le souvenir de ce temps passé ensemble. Je ne sais si toutes et tous nous nous retrouverons au nouveau Conseil Municipal, je le souhaite en tout cas. Merci pour le travail que nous avons fait ensemble et bon vent à la Commune de Saint-Denis pour mars 1983 et pour six années encore !

APPLAUDISSEMENTS

*

* *

Personne ne demandant plus la parole, le MAIRE déclare close la PREMIERE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL. Il est 20 H 30 mn.

LE SECRETAIRE,


C. BOURHIS

LE MAIRE,


A. D. LEGROS